

Groupe PCSI et RC
Question écrite

Investissements décidés par les anciennes communes en 2013

Il semble que certaines anciennes autorités aient profité du passage à la nouvelle commune de Haute-Sorne pour décider des dépenses d'investissement avant le 1^{er} janvier 2013, mais qui seront inévitablement à la charge de la nouvelle entité. Cette légèreté risque de mettre la nouvelle commune dans une situation financière très pénible.

Nos questions relatives à cet objet sont donc les suivantes :

- Est-ce que le conseil communal peut présenter au Conseil général la liste des investissements décidés par les 5 anciennes communes en 2012 ?
- Ces investissements ont-ils tous reçu l'aval du Service des communes ?
- Compte tenu de l'état des finances de Haute-Sorne, le conseil communal a-t-il la possibilité de faire revoter tous les crédits décidés en 2012 par les nouvelles autorités ?
- Est-il pour le moins envisageable de modifier les projets votés dans le but de réduire les coûts y relatifs ?

Nous remercions le conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PCSI et RC
Jean-Luc Portmann
25.06.2013